

Lundi 3 juillet 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 3 juillet 2023 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Est aussi présente Madame Louise St-Pierre, greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2023-07-229

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de l'adopter en ajoutant cependant les items suivants : 21.1 « Mandat à la mairesse et à la greffière pour signer le contrat de vente du lot numéro 6 579 912 du cadastre du Québec avec Construction et Pavage Portneuf inc. », 21.2 « Mandat à la mairesse et à la greffière pour signer un contrat d'achat de 15 lots avec Madame Hélène Richard » et 21.3 « Mandat à la mairesse et au directeur général pour signer un protocole d'entente pour les services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec ».

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-230

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 5 JUIN 2023 AINSI QUE DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS TENUE LE 28 JUIN 2023 POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 juin 2023 ainsi que du compte rendu de l'ouverture des soumissions tenue le 28 juin 2023 pour l'agrandissement et la réfection du centre communautaire Robert-Côté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-231

**DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES
COMPTES PAYABLES AU 28 JUIN 2023.**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 28 juin 2023, pages 1 à 3, pour un montant de 403 128,55 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 403 128,55 \$.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-232

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE
DES DÉBOURSÉS AU 28 JUIN 2023.**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 28 juin 2023, pages 1 à 8, relative au compte no 10444 pour un montant total de 574 002,07 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-233

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL
INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE
DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN
JUN 2023.**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en juin 2023, pages 1 à 63, pour un montant de 236 406,38 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-234

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par l'assistant-trésorier d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 28 juin 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-235

AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA-EST INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-12-451 du conseil municipal autorisant le renouvellement de la participation financière de la Ville au Programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec jusqu'au 31 mars 2023 pour l'habitation communautaire L'Envol, propriété de l'Association des personnes handicapées du Kamouraska-Est inc.;

CONSIDÉRANT la prolongation du Programme de supplément au loyer par la Société d'habitation du Québec pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2028;

CONSIDÉRANT cependant que la Société d'habitation du Québec n'a pas encore acheminé l'entente de renouvellement à la Ville;

CONSIDÉRANT les factures transmises à la Ville par l'Association des personnes handicapées du Kamouraska-Est inc. pour le paiement du supplément au loyer pour les mois de mars, avril et mai 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal accepte de payer la somme de 1 003,80 \$ à l'Association des personnes handicapées du Kamouraska-Est inc. pour le paiement des montants relatifs au supplément de loyer pour les mois de mars à mai 2023 inclusivement.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-236

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT OU D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LA PÉRIODE DU 16 JUILLET 2023 AU 16 JANVIER 2024.

CONSIDÉRANT les articles 56, 57 et 100.1 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de nommer Monsieur Francis Ouellet, conseiller à titre de maire suppléant, pour la période du 16 juillet 2023 au 16 janvier 2024 inclusivement et que le maire suppléant de la Ville de Saint-Pascal soit désigné par l'adoption de la présente, substitut de Madame la mairesse de la Ville de Saint-Pascal à la MRC de Kamouraska.

Dans le cas d'une incapacité d'agir de la mairesse ou de vacances dans la charge de maire, Monsieur Francis Ouellet, maire suppléant en fonction et membre du conseil est autorisé à signer tous les chèques et les ordres de paiement de la Ville avec le trésorier, la trésorière par intérim ou l'assistant-trésorier.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-237

ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2023-04-135 RELATIVE À UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE À LA VILLE POUR LA RÉFECTION DES RUES CHAPLEAU, BLONDEAU ET UNE SECTION DE SAINT-ELZÉAR DANS LE CADRE DU PROGRAMME FIMEAU.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-04-135 de ce conseil relative à une demande de révision de l'aide financière accordée à la Ville pour la réfection des rues Chapleau, Blondeau et une section de Saint-Elzéar dans le cadre du programme FIMEAU;

CONSIDÉRANT que cette résolution doit être annulée car une demande a finalement été déposée dans le cadre du nouveau programme PRIMEAU pour le même projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'annuler la résolution numéro 2023-04-135 de ce conseil relative à une demande de révision de l'aide financière accordée à la Ville pour la réfection des rues Chapleau, Blondeau et une section de Saint-Elzéar dans le cadre du programme FIMEAU.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-238

DEMANDE D'ANNULATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE À LA VILLE POUR LA RÉFECTION DES RUES CHAPLEAU, BLONDEAU ET UNE SECTION DE SAINT-ELZÉAR DANS LE CADRE DU PROGRAMME FIMEAU.

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de procéder au renouvellement de plusieurs conduites désuètes et tronçons de rues nécessitant une attention immédiate, selon les priorités ciblées au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;

CONSIDÉRANT le dépôt par la Ville d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme d'aide FIMEAU pour la réfection des rues Chapleau, Blondeau et d'une section de la rue Saint-Elzéar;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu, le 19 mai 2020, la confirmation d'une aide financière dans le cadre du programme FIMEAU, laquelle aide financière est déterminée en fonction d'un montant de base par mètre linéaire d'infrastructures (conduites, trottoirs, rue, etc.) établie en novembre 2019 et que le MAMH n'a pas majoré ces taux de base malgré les augmentations importantes des coûts des trois dernières années;

CONSIDÉRANT qu'il est fréquent que quelques années s'écoulent entre les activités de demande d'aide financière et la réalisation des travaux, et ce particulièrement depuis la mise en place du RAEFIE, du RVMR, etc.;

CONSIDÉRANT que la lettre de confirmation de l'aide financière du MAMH fixe le coût maximal admissible (CMA) de chacun des projets et qu'aucune augmentation du CMA n'est actuellement acceptée par ce ministère;

CONSIDÉRANT que lors du dépôt de la demande d'aide financière de la Ville dans le cadre du programme FIMEAU en 2019, le projet était estimé à 3 346 940 \$ et subventionné à 80 % soit pour un montant de 2 677 550 \$;

CONSIDÉRANT que l'estimation finale des coûts, après la terminaison des plans et devis à 100 % par la firme d'ingénierie mandatée par la Ville, est maintenant établie à 10 044 640 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT que l'aide financière du MAMH pour ce projet ne correspond plus qu'à 27 % des coûts du projet;

CONSIDÉRANT que les coûts estimés du projet ont augmenté de 67 % en un peu plus de trois ans;

CONSIDÉRANT que la Ville doit tenir compte de la capacité de payer des citoyens;

CONSIDÉRANT que la non-réalisation des travaux pour des raisons financières met à risque les infrastructures actuelles dont certaines sont désuètes et vieillissantes;

CONSIDÉRANT que plusieurs tronçons de réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux sur le territoire de la municipalité doivent faire l'objet de travaux au cours des prochaines années et que les coûts nets à la charge de la municipalité doivent être au minimum afin d'assurer une saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-05-172 de ce conseil autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au nouveau programme PRIMEAU 2023 dont les montants d'aide financière sont actualisés aux coûts de construction actuels;

CONSIDÉRANT que la Ville désire annuler l'aide financière accordée le 19 mai 2020 par le MAMH dans le cadre du programme FIMEAU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal demande au MAMH d'annuler l'aide financière accordée dans le cadre du programme FIMEAU pour la réfection des rues Chapleau, Blondeau et d'un tronçon de la rue St-Elzéar (numéro de dossier 2027329).

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-239

OCTROI DE CONTRATS À MAHEU & MAHEU POUR LA GESTION PARASITAIRE DE CERTAINS IMMEUBLES.

CONSIDÉRANT la problématique de parasites dans certains immeubles de la Ville;

CONSIDÉRANT les ententes de gestion parasitaire soumises par Maheu & Maheu en date du 1^{er} mai 2023 pour réaliser la gestion parasitaire des immeubles suivants, soient l'usine de traitement des eaux usées, le garage municipal et l'Espace communautaire (580, rue Côté) pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 pour un coût annuel de 1 358,65 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes des ententes de service à intervenir avec Maheu & Maheu pour la gestion parasitaire de certains immeubles de la Ville pour un total annuel de 1 358,65 \$ incluant les taxes;
- d'autoriser Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, lesdites ententes.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-240

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SOUTIEN ET D'ENTRAIDE MUTUELLE EN SÉCURITÉ CIVILE.

CONSIDÉRANT que l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3) exige que les municipalités locales s'assurent de procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que de moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre et ce, avant l'entrée en vigueur du premier schéma de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que la compétence en matière d'intervention et de coordination en matière de sécurité civile appartient aux municipalités locales, la MRC de Kamouraska devant s'assurer, en vertu de ladite Loi, d'établir éventuellement un schéma de sécurité civile conformément aux orientations gouvernementales;

CONSIDÉRANT les obligations imposées aux municipalités locales par le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre (c. S-2.3, r. 3);

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont le désir d'organiser les mesures d'urgence et de se doter d'un outil régional permettant d'assurer la coordination des interventions ainsi que la mobilisation des ressources et services advenant un sinistre, et d'être soutenues par d'autres municipalités locales de même que par la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales souhaitent ainsi établir entre elles des mécanismes d'entraide mutuelle de manière à pouvoir s'assister en cas de sinistre sur l'un ou l'autre de leur territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des municipalités locales qu'une entente de soutien et d'entraide en sécurité civile soit conclue, étant entendu que, sous réserve des modalités établies dans ladite entente, chaque municipalité conserve ses compétences et responsabilités à l'égard de la sécurité civile sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les municipalités désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une telle entente;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale de soutien et d'entraide mutuelle en sécurité civile soumise à la Ville par la MRC de Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Saint-Pascal autorise la mairesse, Madame Solange Morneau et le directeur général, Monsieur Jean Langelier, à signer l'entente intermunicipale de soutien et d'entraide mutuelle en sécurité civile à intervenir avec la MRC de Kamouraska et les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Saint-Roch-des-Aulnaies et la Ville de La Pocatière.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-241

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE CONVENTION DE BAIL AVEC 9402-0765 QUÉBEC INC. POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023 AU 31 AOÛT 2024.

CONSIDÉRANT l'échéance au 31 août 2023 de la convention de bail existant entre la Ville et l'entreprise 9402-0765 Québec inc. pour la propriété située au 680, rue Hudon;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par l'entreprise 9402-0765 Québec inc. de renouveler le bail de location pour ladite propriété pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis aux membres du conseil pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec 9402-0765 Québec inc. fixant le loyer à 18 475,55 \$ pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 pour l'immeuble sis au 680, rue Hudon;
- de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention de bail.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-242

**DÉMISSION DE MONSIEUR MATTHIEU CHRÉTIEN À TITRE DE
POMPIER VOLONTAIRE.**

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 5 juin 2023 de Monsieur Matthieu Chrétien faisant état de sa démission à titre de pompier volontaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Matthieu Chrétien à titre de pompier volontaire en date du 3 juillet 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-243

**VERSEMENT D'AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DE SOUTIEN À LA CULTURE, VOLET JEUNESSE.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-12-471 de ce conseil procédant à l'adoption du Programme de soutien à la culture, volet jeunesse et volet développement, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la réception de deux candidatures dans les délais prévus dans le cadre du volet jeunesse dudit programme;

CONSIDÉRANT l'admissibilité et l'éligibilité des candidatures reçues en regard des critères du programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser les versements suivants, le tout conditionnellement au respect des modalités du programme :

- 175 \$ à l'École Destroismaisons pour la participation de Madame Julianne Lévesque à des cours de chant;
- 175 \$ à Madame Ghislaine Hamel (Les Productions Baluchon) pour la participation de Madame Léa-Maude Lizotte à des cours de théâtre.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-244

**AUTORISATION DE FERMER L'AVENUE MARTIN DANS LE CADRE
DU FESTIVAL BONJOUR LA VISITE.**

CONSIDÉRANT la tenue de la 20^e édition du Festival Bonjour la visite du 3 au 6 août 2023;

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 15 juin 2023 du comité organisateur du Festival Bonjour la visite sollicitant l'autorisation de la Ville de fermer l'avenue Martin, à partir de la rue Hudon jusqu'à la sortie est de l'école secondaire;

CONSIDÉRANT la volonté du comité organisateur d'éviter la circulation des automobilistes parmi les spectateurs;

CONSIDÉRANT également la demande d'utiliser le terrain en façade de l'hôtel de ville pour présenter le P'tit 14 heures le samedi 5 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- d'autoriser la fermeture de l'avenue Martin, entre la rue Hudon et la sortie est de l'école secondaire Chanoine-Beudet, à compter du vendredi 4 août dès 12 h jusqu'au dimanche soir 6 août 2023 à 20 h, conditionnellement à la mise en place d'une signalisation adéquate;
- d'autoriser l'utilisation du terrain en façade de l'hôtel de ville pour la tenue du P'tit 14 heures le samedi 5 août 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-245

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE SERVICES JEUNESSE
LA TRAVÉE ÉDITION 2023.**

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 27 février 2023 du comité de gestion du Services Jeunesse La Travée de Saint-Pascal sollicitant une contribution financière de la Ville pour l'édition 2023 de l'entreprise Services Jeunesse La Travée de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT la possibilité pour une trentaine de jeunes de Saint-Pascal de vivre une première expérience d'emploi estival en plus de recevoir différentes formations tout au long de leur parcours;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 2 000 \$ à Services Jeunesse La Travée de Saint-Pascal pour l'édition 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-246

**RÉSOLUTION D'APPUI À TRANS-APTE INC. À L'ÉGARD DE SA
DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS POUR
LES SOLUTIONS DE TRANSPORT EN COMMUN EN MILIEU RURAL.**

CONSDÉRANT qu'il est difficile de subvenir aux besoins quotidiens de transport en commun des résidents en région;

CONSDÉRANT que Trans-apte inc., qui offre des services de transport adapté et collectif, poursuit dans son plan de développement l'objectif de mieux desservir la population de la MRC de Kamouraska;

CONSDÉRANT que l'organisme est présentement limité dans son offre de transport par le nombre et le type de véhicules qui composent sa flotte actuelle de même que par les moyens de répartition;

CONSDÉRANT que Trans-apte inc. offre à la population un service inclusif, à la demande, ce modèle répondant le mieux aux besoins des citoyens en ruralité et que ce service nécessite plus de diversité de véhicules et de meilleurs outils de répartition;

CONSDÉRANT que les citoyens ont besoin d'un accès simplifié aux services de transport;

CONSDÉRANT que le redéploiement de l'offre de transport permettra :

- de contribuer à l'établissement et à l'expansion d'une solution non traditionnelle de transport à la demande et inclusive pour tous;
- d'améliorer les services déjà offerts par Trans-apte inc. et d'augmenter sa capacité à desservir un plus grand nombre de municipalités;
- de réduire l'isolement social;
- d'améliorer des possibilités d'emploi;

CONSDÉRANT que le Fonds pour les solutions de transport en milieu rural arrive à point pour soutenir un redéploiement de l'offre actuelle de transport sur le territoire où 30 % de la population est présentement âgée de 65 ans ou plus (34 % en 2028) (ISQ);

CONSDÉRANT que Trans-apte inc. pourra se doter de véhicules plus économiques et hybrides qui vont lui permettre d'offrir un service amélioré avec une portée accrue sur l'ensemble du territoire;

CONSDÉRANT que ledit programme d'aide finance 80 % de l'achat de véhicules, de logiciel de répartition et d'outils informatiques pour soutenir l'élaboration de solutions de transport en commun pilotées localement qui aideront les personnes vivant dans les collectivités rurales à se rendre au travail, à l'école, à leurs rendez-vous et à visiter leurs proches;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal appuie Trans-apte inc. à l'égard de sa demande de financement dans le cadre du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-247

INSCRIPTION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU CONGRÈS 2023 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.

CONSIDÉRANT une correspondance de la Fédération québécoise des municipalités invitant la Ville à participer au congrès de l'organisme qui se tiendra à Québec du 28 au 30 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser l'inscription de Madame Solange Morneau, mairesse et de Monsieur Rémi Pelletier, conseiller au congrès 2023 de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 à Québec au coût total de 2 173,03 \$ incluant les taxes et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-248

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER LE CONTRAT DE VENTE DU LOT NUMÉRO 6 579 912 DU CADASTRE DU QUÉBEC AVEC CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC.

CONSIDÉRANT la promesse d'achat intervenue entre la Ville et Construction et Pavage Portneuf inc. pour le lot numéro 6 579 912 du cadastre du Québec le 15 mai 2023;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de vente préparé par Me Claudia Beaulieu, notaire et soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier les termes du contrat de vente à intervenir avec Construction et Pavage Portneuf inc. pour le lot numéro 6 579 912 du cadastre du Québec au coût de 49 738,64 \$ incluant les taxes et de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-249

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN CONTRAT D'ACHAT DE 15 LOTS AVEC MADAME HÉLÈNE RICHARD.

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'augmenter l'offre de terrains disponibles pour la construction domiciliaire dans le périmètre d'urbanisation de la Ville;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la Ville et Madame Hélène Richard pour l'achat des lots numéros 3 656 214, 3 656 215, 3 656 216, 3 656 217, 3 656 218, 3 656 219, 3 656 220, 3 656 223, 3 656 225, 3 656 226, 3 656 227, 3 656 228, 3 656 229, 3 656 230 et 3 657 410 du cadastre du Québec au montant de 85 000 \$;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente préparé par Me Dorisse St-Pierre, notaire et soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes du contrat de vente à intervenir entre la Ville et Madame Hélène Richard pour les lots numéros 3 656 214, 3 656 215, 3 656 216, 3 656 217, 3 656 218, 3 656 219, 3 656 220, 3 656 223, 3 656 225, 3 656 226, 3 656 227, 3 656 228, 3 656 229, 3 656 230 et 3 657 410 du cadastre du Québec au coût de 85 000 \$;
- de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat;
- d'approprier au surplus accumulé non affecté de la Ville un montant de 85 000 \$ pour le paiement de la dépense autorisée par la présente résolution.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-250

MANDAT À LA MAIRESSE ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR SIGNER UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LES SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE, DIVISION DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT l'entente de services aux sinistrés existant entre la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT le souhait de la Société canadienne de la Croix-Rouge de convenir d'une nouvelle entente suite à une révision en profondeur de son libellé;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis à la Ville par la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une durée deux ans, renouvelable automatiquement suivant les mêmes modalités, pour une seule période d'un an;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de l'entente de services aux sinistrés à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec;
- d'autoriser le versement de la somme de 695,20 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec représentant la contribution de la Ville couvrant la période d'août 2023 à juillet 2024;
- de mandater Madame Solange Morneau, mairesse et Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-07-251

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Daniel Rivard demande si l'annulation de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FIMEAU va reporter la réalisation des travaux de réfection des rues Blondeau, Chapleau et d'une section de St-Elzéar.
- Monsieur Daniel Rivard demande si les travaux de réfection des trottoirs sont encore prévus pour 2023.
- Monsieur Daniel Rivard demande qu'il y ait un rappel qui soit fait à la population de couper les branches des arbres qui sont situées au-dessus des trottoirs.
- Monsieur Daniel Rivard demande si le projet d'agrandissement et de réfection du centre communautaire peut être remis en question considérant les coûts des soumissions.

2023-07-252

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 46.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière